

BULLETIN MUNICIPAL

---

COMMUNE DE

# GROSMAGNY



---

## SOMMAIRE

---

- Bonheur et satisfaction
- Réalisations 90 - Perspectives 91
- Commentaires et statistiques budgétaires
- Un syndicat pour 3 rivières
- Le plan forestier
- Une ferme pour nos loisirs
- Une usine à Grosmagny
- La population recensée
- Les bases d'imposition... recensées
- Etat civil
- Divers
- Histoire d'en causer

Il faut que chacun de nous en ait conscience : le travail effectué par l'association du Fayé est remarquable et primordial. Les gens qui s'en occupent, méritent d'une part toutes les félicitations, et d'autre part tout le soutien nécessaire à leur action : et le meilleur des soutiens, c'est votre participation, pensez-y !

Une autre satisfaction de cette année 90 est l'échévement de la restructuration de l'école primaire, avec la réalisation de nouveaux sanitaires ainsi que d'une entrée individuelle pour les petits.

Et puis, et ce n'est pas non plus la moindre des choses, 90 a vu l'implantation, chez nous, d'une usine de fabrication de meubles, événement inespéré dont la conséquence directe est l'augmentation des revenus fiscaux.

Signalons encore l'élargissement de la rue de la Côte ainsi que l'aménagement du cimetière, travaux interrompus par la neige de début Décembre.

Toutes ces réalisations me font dire que 90 restera dans les annales de GROSMAGNY comme un millésime exceptionnel, l'année où notre village a commencé une autre histoire.

B O N N E

A N N E E

A

T O U S . . .

" 1 9 9 0 "

Travaux réalisés ou en cours

\* \* \* \* \*

CENTRE DE LOISIRS

Réalisation de la dernière tranche de travaux dont l'étude et le suivi ont été assurés par la commune.

|   |              |
|---|--------------|
| Maçonnerie et terrassement :  |              |
| - entreprise ETIENNE  | 338 087.11 F |
| Menuiserie et zinguerie :   |              |
| - entreprise GRANDVOINET  | 248 960.36 F |
| Doublage et cloisons :  |              |
| - entreprise GIANNITRAPANI  | 113 473.98 F |
| Chauffage et électricité :  |              |
| - entreprise WILLIG   | 100 072.37 F |
| Carrelage :   |              |
| - entreprise CAROPA   | 67 866.78 F  |
| Fourniture de matériel et produits pour<br>l'exécution des peintures et finitions | 50 568.71 F  |
| Les heures de travail sont l'oeuvre<br>d'une équipe de bénévoles                  | -            |
| Achat de matériel et biens d'équipement   | 65 882.65 F  |

ECOLE PRIMAIRE

Démolition des sanitaires existants pour laisser place à de nouvelles installations réalisées aux normes, permettant également grâce à une extension dans l'ancien corps de garde, d'aménager une entrée ainsi que des vestiaires réservés à la classe des petits.

Etude et surveillance des travaux assurés par la commune.

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| Démolition et maçonnerie : |             |
| - entreprise ETIENNE       | 21 312.42 F |

|   |             |
|---|-------------|
| Menuiserie :  |             |
| - entreprise LHOMME Albert  | 28 582.46 F |
| Plomberie et sanitaires :   |             |
| - entreprise GROSBOILLOT  | 22 772.68 F |
| Plafonds, doublages et cloisons :   |             |
| - entreprise GIANNITRAPANI  | 41 129.29 F |
| Carrelage :   |             |
| - entreprise CAROPA   | 13 378.08 F |
| Fourniture du matériel pour l'électricité<br>et le chauffage :  |             |
| - Ets ELECTRO-MEDITERRANEEN   | 10 737.18 F |
| Fourniture du matériel pour les peintures :   |             |
| - Ets S.G.D.  | 9 619.88 F  |
| Vestiaire mural :   | 969.99 F    |
| Réfection du couloir d'entrée de la<br>grande classe, passage d'une couche de<br>produit d'entretien sur la mouchette<br>et le poutrage du préau ainsi que sur<br>les volets de tout le bâtiment communal : |             |
| - entreprise GIANNITRAPANI  | 29 053.31 F |

#### M A T E R N E L L E

Paiement des 5 % de retenue de garantie sur travaux, aux entreprises concernées :

|  |             |
|--|-------------|
| - Franchini  | 17 672.23 F |
| - Caropa   | 1 839.13 F  |
| - Etienne  | 12 461.32 F |
| - Giannitrapani  | 7 785.43 F  |
| - Peintres Réunis  | 3 599.88 F  |
| - Willig   | 3 466.91 F  |
| - Ziegler  | 1 497.32 F  |
| Achat de matelas mousse et couvertures   | 1 772.47 F  |
| Aménagement d'une salle à l'étage destinée<br>au catéchisme et aux paroissiens de<br>Grosagny. Le matériel a été fourni par<br>la commune et la main d'oeuvre réalisée<br>par les gens de la paroisse. | 25 009.01 F |

### EGLISE ET CIMETIERE

|  |             |
|--|-------------|
| Restauration des statues de l'église<br>- entreprise PATEU   | 9 725.20 F  |
| Remplacement de double-fenêtres,<br>réparation de la toiture du clocher :<br>- entreprise GRANDVOINNET | 11 336.97 F |
| Extension et pose de clôture au cimetière<br>- entreprise ETIENNE (en cours)                           | 15 275.68 F |

### TRAVAUX EN FORET

|   |             |
|---|-------------|
| Poursuite du programme d'entretien et<br>de reboisement :<br>- O. N. F. | 27 991.40 F |
|---|-------------|

### TRAVAUX DE VOIRIE

|   |             |
|---|-------------|
| Pose de panneaux de signalisation "STOP"  | 2 535.07 F  |
| Réparation Rue du Breuchot  | 2 615.42 F  |
| Travaux destinés à l'élargissement et à<br>la réfection complète de la rue de la<br>Côte, un arrangement ayant été obtenu avec<br>les propriétaires riverains concernés :<br>Terrassement - Entreprise HUSSON : | 70 555.14 F |
| Enrobé - S.A.C.E.R.   | 24 757.75 F |

### ZONE ARTISANALE

|   |             |
|---|-------------|
| Travaux de voirie et assainissement<br>- Entreprise LOMBARD | 52 499.08 F |
|---|-------------|

" PREVISIONS 91 "

Soucieux de maintenir une pression fiscale raisonnable, vos élus ont décidé, pour 1991, de marquer une légère pause. Le programme suivant a néanmoins été retenu :

- achèvement des travaux en cours

- afin d'améliorer la sécurité de nos enfants, un arrêt de car scolaire sera aménager dans la ruelle à côté de l'école,

- réfection de la dernière salle à l'étage de la maternelle. Cette nouvelle salle recevra la bibliothèque pour tous ainsi qu'un centre de documentation pour les écoles. Deux personnes bénévoles, Mesdames CRIMPET et LAMBERT assureront le fonctionnement de ce service qui offrira à tous la possibilité de consulter ou d'emprunter des livres ou documentations ; il permettra également de classer une collection de 200 livres neufs, offerte par l'académie aux écoles primaire et maternelle de la commune.

En fonction des possibilités budgétaires, un remboursement anticipé d'emprunt sera étudié. Cette opération permettra d'aborder les prochaines années avec confiance et de faire face aux charges toujours croissantes d'une commune qui évolue pour le bien-être de tous ses administrés.

## BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget présenté ci-après correspond au budget de notre commune pour 1989 (budget primitif plus modifications apportées au budget supplémentaire).

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

| Libellés   | Valeurs          | %      |
|--|------------------|--------|
| Denrées et fournitures.....<br>(alimentation, combustibles, fournitures<br>diverses et scolaires)  | 48 800 F         | 5 %    |
| Frais de personnel.....<br>(permanent et temporaire + charges sociales)  | 169 300 F        | 18 %   |
| Impôts et taxes.....   | 7 350 F          | 1 %    |
| Travaux et services extérieurs.....<br>(entretien dans les forêts, bâtiments et voirie,<br>travaux d'exploitation, acquisition matériel,<br>électricité, assurances) | 149 143 F        | 16 %   |
| Participation et contingents.....  | 167 178 F        | 18 %   |
| Allocations - Subventions.....   | 6 580 F          | 1 %    |
| Frais de gestion générale.....<br>(cérémonies, indemnité de fonction du maire et<br>des adjoints, P.T.T., etc...)  | 41 700 F         | 4 %    |
| Frais financiers.....  | 97 708 F         | 11 %   |
| Prélèvement pour dépenses d'investissement.....  | 237 991 F        | 25,8 % |
| Charges .....  | 1 575 F          | 0,2 %  |
| <b>TOTAL DES DEPENSES.....</b>   | <b>927 325 F</b> |        |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Libellés   | Valeurs     | %    |
|--|-------------|------|
| Déficit d'investissement reporté.....  | 55 536 F    | 3 %  |
| Remboursement d'emprunts.....  | 209 409 F   | 12 % |
| Acquisition immeubles.....   | 21 000 F    | 1 %  |
| Travaux de bâtiments.....<br>(réfection rue de la Côte - Ecoles primaire et<br>maternelle - Cimetière - Eglise - Zone artisanale -<br>Forêt - Centre de Loisirs) | 1502 463 F  | 84 % |
| <hr/>  |             |      |
| TOTAL DES DEPENSES.....  | 1 788 408 F |      |

RECETTES

|  |             |      |
|--|-------------|------|
| Subventions d'équipement.....                    | 273 033 F   | 15 % |
| Prélèvements sur recettes de fonctionnement..... | 238 058 F   | 13 % |
| Participations à des travaux d'équipement.....   | 370 963 F   | 21 % |
| Produits des emprunts.....                       | 870 000 F   | 49 % |
| Recouvrement de créance.....                     | 36 354 F    | 2 %  |
| <hr/>  |             |      |
| TOTAL DES RECETTES.....                          | 1 788 408 F |      |

## STATISTIQUES FINANCIERES

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 357 habitants. En fait, notre village avoisine les 470 habitants.

Les différents pourcentages des 4 taxes qui composent les impositions directes :

| COMMUNES          | T. Habitation | Foncier Bâti | F. non Bâti | T. Professionnelle |
|-------------------|---------------|--------------|-------------|--------------------|
| Grosmagny         | 5.10 %        | 5.56 %       | 41.46 %     | 10 %               |
| Delfort           | 14.24 %       | 15.62 %      | 71.69 %     | 19.83 %            |
| Floie             | 7.53 %        | 12.02 %      | 34.13 %     | 9.28 %             |
| Etueffont         | 7.51 %        | 12.31 %      | 51.69 %     | 6.88 %             |
| Petitmagny        | 6.91 %        | 8.27 %       | 63.27 %     | 6.45 %             |
| Rougegoutte       | 3 %           | 2.90 %       | 14.65 %     | 7.30 %             |
| Moyenne nationale | 11.68 %       | 14.28 %      | 37.93 %     | 12.98 %            |

Ces 4 taxes, — suivant les communes n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes (montants exprimés en francs) :

| Taxes                | Rappel des taux à Grosmagny | Apport au budget communal  | Pourcentage des impositions directes |
|----------------------|-----------------------------|--|--------------------------------------|
| Taxe Habitation      | 5.10 %                      | 81 661   | 49.88 %                              |
| Foncier Bâti         | 5.56 %                      | 41 631   | 25.43 %                              |
| Foncier non Bâti     | 41.46 %                     | 26 584   | 16.24 %                              |
| Taxe professionnelle | 10 %                        | 13 836   | 8.45 %                               |
|                      | Total :                     | 163 712 F = somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune |                                      |

## EFFORT FISCAL

## POTENTIEL FISCAL

| Classement | Communes      | Classement | Communes    | Potentiel fiscal par habitants |
|------------|---------------|------------|-------------|--------------------------------|
| 1          | Riervescemont | 1          | Argièsans   | 7 900 F                        |
| 2          | Grosne        | 2          | Bessoncourt | 5 624 F                        |
| 3          | Dorans        | 3          | Botans      | 3 398 F                        |
| 5          | Belfort       | 7          | Belfort     | 2 357 FF                       |
| 51         | Grosmagny     | 52         | Grosmagny   | 862 F                          |
| 99         | Leval         | 99         | Fontenelle  | 509 F                          |
| 100        | Perouse       | 100        | Courcelles  | 488 F                          |
| 101        | Cravanche     | 101        | Lacollonge  | 483 F                          |

## ETAT DE LA DETTE

| Classement | Communes      | Dettes en capital | Population | Montant de la dette par habitant |
|------------|---------------|-------------------|------------|----------------------------------|
| 1          | Morvillars    | 13 607 158        | 1 053      | 12 922 F                         |
| 2          | Réchésy       | 7 746 300         | 700        | 11 066 F                         |
| 3          | Belfort       | 437 519 817       | 52 739     | 8 296 F                          |
| 44         | Grosmagny     | 838 989           | 357        | 2 350 F                          |
| 99         | Buc           | 44 505            | 273        | 163 F                            |
| 100        | Banvillars    | 15 000            | 208        | 72 F                             |
| 101        | Riervescemont | 0                 | 48         | 0 F                              |

## E N D E T T E M E N T

| Communes      | Annuités à payer | Recettes réelles de fonctionnement | Taux d'endettement |
|---------------|------------------|------------------------------------|--------------------|
| Morvillars    | 2 102 171        | 3 231 342                          | 65.06 %            |
| Réchésy       | 1 238 807        | 1 752 451                          | 70.69 %            |
| Belfort       | 64 905 909       | 319 183 868                        | 20.33 %            |
| Grosmagny     | 307 111          | 872 073                            | 35.22 %            |
| Buc           | 21 192           | 397 401                            | 5.33 %             |
| Banvillars    | 7 500            | 343 510                            | 2.18 %             |
| Riervescemont | 0                | 374 000                            | 0 %                |

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département :

| Taxes                | + baisse       | + haute              | Rappel<br>Grosmaigny |
|----------------------|----------------|----------------------|----------------------|
| Taxe Habitation      | 1.3 Leval      | 14.24 Belfort        | 5.10 %               |
| Foncier Bâti         | 1.44 Leval     | 15.62 Belfort        | 5.56 %               |
| Foncier non Bâti     | 3.35 Cravanche | 77.20 Riervescemont  | 41.46 %              |
| Taxe professionnelle | 2.03 Faverois  | 25.20 Petitefontaine | 10 %                 |

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes :

| Taxes            | + petit                        | moyenne | + grand                | Rappel<br>Grosmaigny |
|------------------|--------------------------------|---------|------------------------|----------------------|
| Taxe Habitation  | 5.01<br>Argièsans              | 23.25   | 61.43<br>Urcerey       | 49.88 %              |
| Foncier Bâti     | 5.07<br>Bourogne               | 19.01   | 36.60<br>Chèvremont    | 25.43 %              |
| Foncier non Bâti | 0.05<br>Cravanche              | 0.91    | 77.84<br>Riervescemont | 16.24 %              |
| Taxe profession. | 0<br>Autrechêne<br>Recouvrance | 56.83   | 77.96<br>Argièsans     | 8.45 %               |

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle.

| Classement<br>départemental | Communes                  | Base imposition<br>population | Population | Produits<br>attendus |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------|----------------------|
| 1                           | Argièsans                 | 55 675                        | 202        | 402 625              |
| 2                           | Bessoncourt               | 32 710                        | 746        | 1 376 263            |
| 3                           | Botans                    | 24 823                        | 194        | 143 990              |
| 79                          | Grosmaigny                | 387                           | 357        | 13 836               |
| 99                          | Florimont                 | 22                            | 324        | 325                  |
| 100                         | Autrechêne<br>Recouvrance | 0                             |            | 0                    |

# LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TROIS RIVIERES

\* \* \*

## AMENAGEMENT ET RESTAURATION DU RHOME, DE LA ROSEMontoISE, DE LA SAVOUREUSE ET DE LEURS AFFLUENTS

### 1/ LA SITUATION ACTUELLE

La plus grande partie de ces rivières est dans un état de dégradation sensible. En effet, depuis la dernière guerre, les prélèvements de matériaux dans le lit mineur, l'absence d'entretien des barrages et de la végétation, l'abandon des prises d'irrigation et des canaux traditionnels dans le lit majeur, les rectifications, les canalisations, les modifications du tracé..., ont provoqué la reprise de l'érosion primaire qui détruit l'équilibre patiemment façonné au cours des siècles passés.

Les causes de ces dégradations n'étant pas ou mal traitées, les divers travaux de protection souvent importants sont précaires et doivent être recommencés à court terme. Les récentes crues de Février 1990 ont mis en évidence ces faits et démontré la nécessité d'une stabilisation et d'un aménagement adapté de nos rivières.

### 2/ CREATION DU SYBDICAT INTERCOMMUNAL DES TROIS RIVIERES

La restauration des rivières d'un point de vue technique ne peut se concevoir que dans la globalité du cours d'eau, les dégradations en un point ayant simultanément une influence sur la partie amont et la partie avale.

Dès lors, le maître d'ouvrage des travaux ne pouvait être qu'une structure communale regroupant l'ensemble des communes riveraines. Ce fut d'abord le projet de création d'un syndicat par rivière ( la commune de Grosagny adhéra d'abord au syndicat de la Rosemontoise).

Puis, devant l'urgence des problèmes à régler et dans un souci d'homogénéité et de simplification, il a été décidé de créer un syndicat regroupant les communes traversées par le Rhome, la Savoureuse et la Rosemontoise ou leurs affluents et constituant le bassin principal de la Savoureuse.

Dénommé Syndicat Intercommunal du bassin des trois rivières et de leurs affluents, il regroupe les communes d'Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Eloie, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix-Gy, Rougegoutte, Sermamagny, Vescemont et Valdoie.

### 3/ DISPOSITIONS GENERALES ET FINANCIERES

Le siège du syndicat est fixé à Valdoie et son Président est Robert Bolle-Redat. Le syndicat a pour objet :

- les études et la réalisation de travaux sur les cours d'eau, dans le cadre d'un aménagement global,

- l'entretien régulier,

- l'acquisition éventuelle des investissements, des ouvrages et des droits d'eau,

Pour les travaux, le syndicat pourra bénéficier de subventions importantes (30 % de l'Agence de bassin, 20 % de l'Etat et 30 % du Conseil général), la contribution des communes quant à elle pourrait être déterminée de la façon suivante :

#### 1) Dépenses de Fonctionnement

- \* 50 % au prorata de la population
- \* 50 % au prorata du potentiel fiscal

#### 2) Dépenses d'Investissement

a) travaux de réhabilitation (répartition entre les communes riveraines de la rivière et de ses affluents)

- \* 40 % au prorata de la longueur des berges
- \* 30 % au prorata de la population
- \* 30 % au prorata du potentiel fiscal

b) les travaux d'entretien courant seront répartis aux mêmes proratas entre toutes les communes du syndicat.

La commune de Grosmagny est riveraine de la Rosemontoise sur environ 150 m et possède sur son territoire un affluent de cette rivière, le Verdoyeux (environ 1 000 m de berges).

### 4/ REMISE EN ETAT DES COURS D'EAU

La remise en état des rivières ne se limite pas en un simple travail de consolidation du lit mineur par des enrochements. Les études ont été orientées de façon à intégrer l'ensemble des phénomènes qui interviennent dans la vie du cours d'eau en y associant toutes les personnes concernées ou intéressées.

L'ensemble de ces orientations a permis de faire des propositions d'aménagement qui associent de la façon la plus proche du naturel :

- le comportement hydraulique en crue : utilisation maximale du lit moyen,

- l'écoulement en étiage : reconstitution d'un lit mineur adapté et seuil de stabilisation,

- la vie du cours d'eau : travaux à réaliser pour retrouver une colonisation du milieu par des peuplements végétaux et animaux, conforme à la vocation de la rivière.

A ces aménagements devraient être associés :

- la recherche et le fonctionnement des anciens canaux d'irrigation qui permettaient un étalement de la crue, un acheminement plus rapide des eaux de ruissellement, un ressuyage des sols, la lutte contre les rongeurs et le gel de printemps ainsi que l'amendement des terres.

- l'incidence hydraulique et écologique des étangs sur les rivières et les nappes (problème des prélèvements et des rejets).

## 5/ T R A V A U X

Le montant des travaux est estimé, après les crues de Février 1990, à environ 15 millions de francs sur les trois rivières. Il faut rappeler que les dégâts importants constatés après les crues sont le fait de la dégradation initiale des rivières, et qu'à ce jour, le processus s'accélère par suite de la fragilisation du milieu.

Tout retard dans les interventions augmente considérablement le montant des investissements à mettre en place.

En 1990, des travaux d'urgence ont été faits sur les trois rivières pour environ 1 million de francs. Ceux-ci seront subventionnés mais facturés aux communes qui en ont demandé la réalisation (travaux décidés antérieurement à la création du syndicat).





## LA FORET COMMUNALE DE GROSMAGNY

\* \* \*

### 1/ PRESENTATION

La forêt communale de Grosmagny est une ancienne forêt royale abandonnée à la commune vraisemblablement vers 1839.

Sa soumission au régime forestier date du 23 Novembre 1850. Sa surface totale actuelle est de 201 ha 36 a et 24 ca (dont 8 ha 43 a et 60 ca sur le territoire communal d'Eloie) qui se répartissent comme suit :

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| - La Chaume          | 116 ha 58 a 52 ca |
| - Le Chênois         | 25 ha 68 a 00 ca  |
| - Les Royers         | 13 ha 36 a 72 ca  |
| - les Grands Sombres | 12 ha 14 a 20 ca  |
| - Le Fayé            | 33 ha 58 a 80 ca  |

Sa situation géographique, sa topographie, la nature de son sol et de son sous-sol sont des facteurs déterminants pour le peuplement des secteurs précités.

Ainsi, le hêtre semble parfaitement à sa place au Fayé, le chêne et le hêtre au Chênois, aux Grands Sombres et aux Royers. Le sol très hydromorphe de la Chaume favorise d'autres essences (bouleau, aulne, frêne) au détriment du chêne.

A côté des petits mammifères (rongeurs et carnivores), la forêt est peuplée d'une très importante colonie de chevreuils ; le cerf y fait son apparition.

### 2/ ETAT DE LA FORET AVANT 1980

L'abandon du balivage (opération destinée à la formation d'une futaie) et de l'entretien de l'important réseau de fossés, l'absence quasi totale de régénération naturelle et artificielle ont entamé le capital qualitativement.

En fait, le prélèvement effectué a préservé quantitativement le capital mais la forêt a "mal vieilli".

De plus, en Février 1978, le verglas a causé d'importants dégâts dans les secteurs de plaine.

Enfin, en 1980 et 1981, deux attaques de la tordeuse du chêne ont fait dépérir de nombreux sujets, prouvant la faiblesse des peuplements.

### 3/ AMENAGEMENT PROPOSE

Partant de ce constat, l'Office National des Forêts étudie en 1983 un projet visant à renouveler ou à améliorer les peuplements vieillissants ou médiocres.

Par délibération du 22 Mars 1984, le Conseil municipal adopte le nouveau plan d'aménagement.

Sa durée d'application sera de 18 ans (1983 - 2000) et les objectifs à atteindre sont fixés :

- conversion-transformation en futaie régulière par :
  - \* régénération naturelle du hêtre au Fayé
  - \* régénération artificielle de chêne rouge et pédonculé dans le groupe de régénération en plaine suivant la vocation des sols
  - \* amélioration et rajeunissement du reste de la forêt

Le parcellaire est modifié et la forêt divisée en 36 parcelles et 2 séries (voir plan ci-joint) :

- 1ère série : le Fayé, constitué essentiellement de hêtre parcelles 31 à 36 - surface : 33,59 ha
- 2è série : le reste de la forêt à vocation chêne parcelles 1 à 30 - surface : 167,77 ha

#### A) Aménagement de la 1ère série

L'objectif est la production de bois d'oeuvre de hêtre par un traitement en futaie régulière.

La parcelle 36, la plus vieillie, sera régénérée naturellement par coupes successives et aperiodiques pour permettre aux semis de se développer sous couvert.

Les parcelles 31 à 35 seront exploitées de façon à conserver au maximum le capital et à rajeunir les peuplements.

#### B) Aménagement de la 2è série

Même objectif que pour la 1ère série mais pour des essences différentes : chêne rouge et pédonculé par traitement en futaie régulière.

Dans cette série, trois groupes sont à considérer :

- les plantations résineuses existantes pour lesquelles il convient de pratiquer les dégagements nécessaires et d'entamer l'aménagement des éclaircies systématiques. Ce sont les parcelles 13 (Chaume) 22 et 23 (Chênois) 28 et 29 (Royers).

- le groupe de régénération artificielle : il concerne les parcelles 7, 12 et 20 (Chaume) 26 et 27 (Grands Sombres) et 30 (Royers). Ce sont principalement des parcelles "mûres" ou pauvres, en mauvais état sanitaire à durée de survie limitée. Pour ces parcelles, la régénération naturelle est soit exclue, soit non souhaitable au vu de la qualité des essences existantes. Actuellement les parcelles 20 (partie) 26, 27 et 30 (partie) ont été exploitées et repiquées en chêne rouge ou pédonculé. On peut en distinguer les alignements des protections marrons ou verts.

- le groupe d'amélioration : il concerne les parcelles 1 à 6, 8 à 11, 14 à 19 (la Chaume) 21, 24, 25 (le Chênois). Pour celle-ci, il conviendra de préserver au maximum le capital en conservant tout ce qui est susceptible de "tenir" une rotation, en préservant le sous étage et en maintenant le taillis sur pied.

Il s'agira en fait d'une récolte des bois tarés et dépérissants et des plus vieux bois.

Pour l'exercice 91, la parcelle parcourue en amélioration est la n° 5 (Chaume).

En moyenne, une parcelle sera parcourue en amélioration chaque année.

## UNE FERME POUR NOS LOISIRS

\* \* \* \* \*

Depuis longtemps qu'ils en parlaient  
De ce Centre et de ses attraits,  
Enfin, c'est fait. En cette fin d'été,  
Par de nombreuses personnalités,  
Le voici, si bien inauguré.

Elus de toute sorte : députée, conseillers, sénateur,  
Amis, voisins, citoyens d'ici ou d'ailleurs,  
C'est nombreux qu'ils attendaient le moment  
Où ils verraient la coupure du ruban  
Leur permettre d'estimer le dedans.

De la porte d'entrée au fourneau de la salle à manger,  
Du sol du cellier aux solives du grenier,  
Ils se sont déplacés, contemplatifs,  
Méditant, manquant d'adjectifs  
Pour exprimer, combien ils étaient admiratifs !

Depuis longtemps qu'il en parlait  
De son Centre et de ses attraits,  
Monsieur le Maire rappela dans son discours  
L'histoire de cette bâtisse, rénovée avec amour  
De son origine jusqu'à nos jours.

Elus de toute sorte, députée, conseillers, sénateur,  
Amis, voisins, citoyens d'ici ou d'ailleurs,  
C'est nombreux qu'avant de repartir,  
Ils levèrent leur verre pour dire  
Longue vie à la ferme de nos loisirs.

## UNE USINE A GROSMAGNY

\* \* \* \*

"...votre zone artisanale est une erreur, vous n'arriverez jamais à implanter une entreprise dessus...! Peut-être, mais ce n'est pas certain, par contre si nous ne prévoyons pas de zone artisanale, il est certain qu'aucune entreprise ne viendra s'y installer. Mais réfléchissez, avec toutes les zones qui se créent partout, qui pourrait avoir envie de construire à GROSMAGNY ? Pour nous, l'erreur, ce serait justement de ne pas prévoir cette possibilité ; l'avenir nous dira si nous avons raison ou tort, de toute façon, nous ne risquons absolument rien..."

Cette conversation, vous l'avez peut-être entendue. Il est même possible que vous en ayez été l'un des auteurs puisque les propos rapportés sont tout à fait réels et ne datent en fait que de 3 ou 4 années.

Et il se trouve qu'en cette fin 90, nous avons, à GROSMAGNY, une petite usine dans laquelle une dizaine d'employés fabriquent divers objets de bois : cloisons japonnaises, banquettes, lits, meubles de rangement qui portent le "Made in Grosmagny".

Convenons ensemble qu'il y a quand même de quoi pousser un petit soupir de satisfaction !

C'est vrai, il faut être franc, certains de nos concitoyens ont considéré avec regret cette réalisation, jugeant qu'il était dommage de construire un tel bâtiment dans notre village, au caractère rural encore si bien marqué.

A la vérité, ces arguments ne manquent sûrement pas de bon sens : le Conseil municipal en est, et en a toujours été conscient. Il nous semble même que c'est ce même souci qui a toujours, par le passé, guidé nos décisions et marqué nos réalisations de son empreinte. La conservation, la transformation du presbytère puis de la ferme Perré, en école et en centre de loisirs, n'en font-elles pas la démonstration ?

Et puis, cette usine, finalement, enlaidit-elle notre paysage ?... Non !

En fait, ce sont les données économiques qui justifient pleinement le fait que nous ayons cherché à implanter une activité industrielle chez nous.

Si nous voulons continuer, dans les prochaines années notre effort d'équipement et de rénovation de la commune, il est bien évident que tout apport financier nouveau ne peut être que bénéfique pour nous tous.

La taxe professionnelle représente en 90, à Grosmagny, 8,45 % du produit de l'impôt, alors qu'elle représente en moyenne 56,83 % de ce même produit si l'on considère les 101 communes du département.

En 1991, du simple fait de l'implantation de l'usine, la taxe professionnelle devrait augmenter de 75 %. Dans 4 ans, après épuisement des exonérations, l'augmentation par rapport à 90 devrait être au moins de 400 %.

Malgré cela, la part de la taxe professionnelle sera encore inférieure à 30 % du produit de l'impôt.

C'est pour les mêmes raisons que nous avons investi dans la zone intercommunale de la Charmotte. La-bas, comme vous le savez déjà, notre commune possède 20 % des parts ce qui signifie simplement qu'à terme, 20 % du produit de la taxe professionnelle générée sur cette zone reviendra à Grosmagny.

L'action dans ce domaine ne doit pas s'arrêter là. L'intercommunalité, ici aussi, va avancer ; nous nous devons d'y être présents.

Et puis, chez nous, il serait sûrement intéressant d'essayer de progresser en trouvant de nouveaux clients, c'est ce que nous essaierons de faire dans les prochains mois. En attendant, souhaitons à la Société SUD VOSGES PRODUCTION, des affaires florissantes et une longue vie à Grosmagny.

## RECENSEMENT DES BASES D'IMPOSITION

\* \* \* \* \*

La fiscalité directe locale repose, pour une large part, sur les valeurs locatives cadastrales. Celles-ci servent en effet de base aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et, pour partie, à la taxe professionnelle.

L'inadaptation des mécanismes actuels a conduit l'Etat à instituer de nouvelles modalités de révision de ces valeurs.

Le système actuel détermine la valeur locative à partir de références qui sont intangibles tant par la nature des locaux utilisés (locaux de référence) que pour le cadre géographique concerné (la commune).

Or, les valeurs locatives, attribuées actuellement aux propriétés, remontent à 1961 pour le foncier non bâti et à 1970 pour le foncier bâti. Bien que réactualisées par des majorations forfaitaires nationales déterminées par les lois de finances successives, elles ne correspondent plus à la réalité économique et aux différents marchés locatifs. Elles créent des inégalités entre les contribuables et entre les collectivités locales.

La révision est incontestablement devenue une NECESSITE.

La nouvelle loi prévoit une remise en ordre des évaluations cadastrales orientée autour de deux idées principales :

- mieux adapter le classement et les tarifs des propriétés à la réalité du marché :

Réaliser une révision des évaluations cadastrales, c'est classer les propriétés et déterminer un tarif applicable à chacune d'elles.

Il existe en France, environ 35 millions de locaux et 90 millions de parcelles. Si l'on avait procédé suivant les mêmes règles qu'en 1961 et 1970, il aurait fallu plusieurs années de travaux pour mener à bien l'opération.

Le Parlement a donc proportionné l'ampleur des travaux de la révision à l'importance des enjeux.

Pour le foncier bâti, les opérations de reclassement apparaissent largement inutiles, puisque la qualité du classement a dans son ensemble été jugée largement satisfaisante. En effet, les propriétés sont classées en fonction de données objectives que les Services fiscaux mettent à jour en permanence.

C'est pourquoi, la loi ne prévoit pas de souscription de déclarations pour les propriétaires de locaux, sauf pour les propriétaires de locaux professionnels et commerciaux.

Le classement des autres propriétés bâties, étant globalement satisfaisant, ne fera l'objet d'un réexamen que dans les zones où les anomalies sont manifestes.

En ce qui concerne le foncier non bâti, les hiérarchies entre bases communales pourront être revues.

En ce qui concerne les tarifs, pour éviter les disparités qu'entraîneraient les précédentes révisions effectuées dans le cadre communal, les tarifs seront fixés par secteur d'évaluation.

- les opérations de révision seront simplifiées au maximum :

La principale simplification réside dans l'abandon des équivalences superficielles pour éléments de confort.

Toutes les opérations de révision seront effectuées en étroite concertation avec les élus locaux et les représentants des contribuables.

D'une manière générale, les décisions n'appartiendront plus à l'administration, mais seront prises en accord avec diverses commissions réunissant élus locaux et représentants des contribuables.

En associant largement les commissions communales aux opérations de révision, il sera possible de travailler au plus près des réalités. Ces commissions fixeront notamment, en accord avec l'administration, le classement des propriétés bâties et non bâties.

D'autres commissions seront constituées au niveau du département. Elles seront chargées de définir les modalités d'application locale du dispositif (liste des sous-groupes des propriétés non bâties par exemple), ou d'arrêter les découpages en secteurs d'évaluation.

Telles sont les grandes lignes de la loi, laquelle comporte, en outre, un dispositif particulier pour tirer les conséquences des opérations de révision.

Il prévoit, en effet, qu'une fois les opérations achevées, ce qui devrait demander deux années pleines, le Parlement sera saisi d'un rapport faisant ressortir les résultats de la révision pour un vaste échantillon de contribuables et de collectivités.

## R E C E N S E M E N T

Tous les huit ans, en principe, il est procédé au recensement de la population.

Ceci permet de se dénombrer, de constituer les listes, entre autres, des électeurs, pour les subventions, et celle des contribuables, pour les impositions.

Ceci donne aussi l'occasion de suivre l'évolution des communes.

GROSMAGNY est un exemple intéressant. Surtout pour ses habitants.

Il est représentatif d'un changement inexorable, difficilement perceptible à court terme. Mais caractéristique des communes périphériques aux villes moyennes de la FRANCE profonde.

Les premiers recensements faisaient état de la situation sociale des habitants, des degrés de parenté entre les habitants d'une même maison, et de divers détails négligés par la suite. On peut le regretter, car cela aidait la mémoire collective.

Même pour "faire sérieux", nous éviterons d'utiliser les pourcentages à virgules, dont nous sommes gavés par ailleurs.

Mais la réflexion, issue des chiffres simples obtenus, mérite d'être développée.

Le plus ancien recensement disponible à GROSMAGNY est celui de 1926.

335 "individus" y étaient dénombrés.

96 maisons abritaient 93 "ménages".

Celui de l'an de grace 1931 chiffrait la population à:

316 "individus", dont 314 "français" et 2 "étrangers"

84 maisons les abritaient. Plus 2 inhabitées.

Pour 1936, on ne trouve plus que:

254 "français"... tout seuls... dans 82 maisons.

En 1946, malgré (ou à cause) de la Guerre, on retrouve les anciennes définitions pour compter:

258 "français" et 1 "étranger" (qui s'avère, du reste, être une "étrangère", laquelle, véritable "chance pour la FRANCE", est

resté parmi nous jusqu'il y a peu.

2 petites filles, pupilles de la Nation, avaient été recueillies au sein d'une famille.

76 maisons survivantes, abritaient 72 "ménages".

Cette année-là, on abandonne les définitions de géographie locale simples.

Avant-guerre, la commune était en croix. On habitait: "le Haut du Village", ou "le Bas du Village". La barre horizontale était "la Grande Route".

Si l'occasion se présente d'avoir le plaisir d'écouter un ancien (ou une ancienne...) on retrouve toujours ces définitions.

L'Après-guerre donne lieu à commémorations.

Le village ne s'est pas agrandi, mais on voit apparaître une nouvelle rue: celle de la Libération. Se dirigeant au Nord, peut-être en remerciement, vers la Chapelle du Grippet...

Le village s'ouvre aussi sur le Monde:

La Grande Route part vers l'Ouest. Modestement par la Rue de Rougegoutte.

A l'Est, par celle d'Etueffont.

Laissant la Place Centrale aux choses sérieuses: l'École, la Mairie, et le Bistrot.

Le Sud n'évoque pas TAMANRASET. Ni même BELFORT. Mais plus raisonnablement, selon les habitudes réalistes de la population de l'époque, ayant assez donné dans l'Armée (où les Stalags...): la Route d'Eloie.

En 1946, la Municipalité s'était engagée dans des Impasses, charmantes d'ailleurs,: celle des Jardinets et celle des Sources.

En 1954 la population passe à:

266 habitants et 88 maisons.

La Rue de la Libération est appelée par les recenseurs la Rue du Fayé (nous y voici ?).

7 personnes, habitant dans 2 maisons, l'une au Grippet, l'autre au Fond du Village, sont cataloguées: "population éparse".

Un recensement est établi en 1959. Par la Mairie mais sur demande de la Chambre de Commerce.

Il marque une orientation purement économique dans la recherche de ses résultats.

Seuls sont pris en compte les éléments en rapport avec ces objectifs.

La population est comptée par nombre de membres par famille. Puis en nombre d'actifs par famille, (toutes activités confondues). Puis en hommes, et en femmes. Ce qui permet d'observer qu'à cette époque, sur 271 habitants, 80 hommes et 47 femmes étaient "actifs".

2 "Commerces" existaient:

La boucherie Girardey.

Et l'épicerie-débit de boissons, le déjà célèbre "Cheval Blanc", "tenu" à l'époque par une citoyenne Marchal, plus célèbre sous l'appellation de "Chez la Mathilde", la "Cocoye" de l'époque...

Des marchanda ambulants:

Bertrand, d'Etueffond-Bas, épicerie-mercerie.

Les "Economiques", d'Etueffond-Haut.

Clerc, de Rougegoutte, boulangerie.

Prévot, de Rougemont, boucher.

Lévy, de Rougemont, tissus-confection.

Jeudy, de Valdoie, mercerie-bonneterie.

faisaient des "tournées" régulières.

Officielement, 10 % de la production de lait et autres produits "de la ferme" étaient vendus sur place.

A la question: Suggestions et Renseignements divers, la Mairie répondait:

- Les commerçants et l'épicerie de la Commune suffisent pour approvisionner normalement la population.

On peut en déduire que tout (ou presque) allait encore pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il n'était pas encore bien nécessaire de remplacer à l'écurie les bêtes par des autos. Afin de pouvoir aller dans les "grandes surfaces" "pousser le caddy".

Les femmes n'étaient pas encore incitées à partir travailler hors de la Maison pour remplacer la traite des vaches par celles des bagnoles.

En 1962, la population est de :

273 personnes.

Cette stabilité du nombre est parallèle à la stabilité des habitants eux-mêmes.

Les noms des familles sont constants d'un recensement l'autre. Et les racines se trouvent bien ancrées. Y compris au cimetière ou sur le Monument aux Morts...

Progrès: Les "étrangers" ne sont plus comptés à part. La nationalité de chacun est toutefois précisée.

Ainsi on trouve celle (marocaine) de l'hôte d'un moment: le gentil Mohamed TAHAR, qui avait beaucoup travaillé pour concrétiser ses rêves, en construisant sa maison à GROSMAGNY...

A moins qu'il se soit décidé à monter au Paradis, l'immortel Edmond FESSELET hante les registres de recensement. Ou il est précisé qu'il vivait avec son père, Georges.

Il peut encore y discuter avec Eugène EHRET, qui, lui était choyé par sa bonne, Aline MARCHAND. Comme il est noté. Edmond avait l'accueil généreux pour des amis musulmans en ce temps-là. Et comme Eugène avait été curé d'ALGER...

D'ailleurs n'est-ce pas à ALGER, précisément à St EUGENE - POINTE-PESCADE, qu'est érigée la cathédrale, toujours en service, jusqu'à ces derniers jours en tous cas, de Notre-Dame d'AFFRIQUE ?

Ces deux-là savaient que la chapelle de Notre-Dame du GRIPPOT, ornée d'une belle Etoile de David, était un lieu où souffle l'Esprit...

1968 : 270 habitants.

Stabilité de la quantité. Mais inversion de la qualité :  
- Celle de la vie -

A GROSMAGNY: De moins en moins de nobles et indépendants cultivateurs.

De plus en plus de travailleurs attirés par les embauches en usines...

Il s'agit d'une première émigration.

Les produits de la terre nouricière ancestrale voient leurs prix distancés par les prix industriels. Et ceux des taxations.

L'apparition de la T.V.A. n'est pas homologuée comme miracle

A cette époque, les usines sont une sorte de Terre Promise. Permettant l'achat de ces nouveaux gadgets dont la pub prétend que l'on ne peut se passer. Sans parler de ces vacances. Payées ! Comme à tout le monde.

A l'inverse, GROSMAGNY confirme son pouvoir d'attraction pour quelques habitants de "la ville" qui viennent remplacer ceux de "la campagne" dans quelques maisons laissées vides.

Les échanges réciproques, de rêve, de vie, et d'habitat, avec monnaie sonnante et trébuchante à la clef, s'effectuent à la satisfaction des échangistes.

1975 - voit la population s'accroître d'un quart.

Elle s'élève maintenant à 336 "âmes" (Comme n'aurait pas forcément dit le brave Edmond).

L'innovation et la tradition se mêlent.

On ne différencie plus les "français" d'avec les "étrangers"

Le recensement est fait avec simplicité: Les rues y retrouvent, presque, leurs appellations de "dans le temps".

Voici la Rue du Grippet, pour le Haut du Village.  
La Rue du Centre, pour la Grand'Route.  
La Rue d'Eloie, pour le Bas du Village.

La "différence" à écouter se trouve dans les habitations.  
Les maisons sont passées à 132.

Mais: Attention ! :

106 dites "principales". Et 26 "résidences secondaires".

Qui font apparaître GROSMAGNY comme un lieu privilégié où  
l'on aime venir passer son temps de liberté.

Parmi ces connaisseurs, on remarque quelques anciens  
habitants. Qui font un retour aux sources. Ou ont fait construire une  
maison moderne et agréable avec le prix tiré de terrains inexploités  
ou de vieilles bâtisses (bien) vendues à des citadins plus campagnards  
que les vrais, amateurs de vrai-vieux.

6 maisons classées "vacantes" restent peut-être à vendre...

La rubrique: "habitations mobiles" reste vierge.

De même que celle des "ménages collectifs". Qui prouve qu'il  
n'y a pas que l'air qui soit resté pur à GROSMAGNY...

1982 - L'INSEE (Institut National des Statistique et Etudes  
Economiques) entre en scène. Avec le progrès. Et les ordinateurs...

Le parfum savoureux des registres scrupuleusement calligra-  
phiés selon une longue tradition locale sont remplacés par des  
feuilles perforées.

On y trouve quand-même les indications essentielles :

357 habitants (le boom se tasse) .

158 "immeubles", dont :

120 "résidences principales".

29 "secondaires".

15 "immeubles" vacants.

Une stabilisation se constate dans les chiffres "secs". Mais  
pour les équilibrer, l'exode rural s'est poursuivi parallèlement à  
celui de l'exode urbain vers GROSMAGNY.

1990 - Dernier recensement en date. Les chiffres repartent  
vers le haut.

467 veinards "sont de GROSMAGNY" .

Ils en sont aussi fiers que les Monégasques .

Les anciens ont sû faire passer le message.

Il est plus qu'un "esprit de clocher". Il s'est modernisé pour devenir un esprit de connivence sinon de complicité dans le partage d'un secret : Celui d'un art de vivre .

Il se traduit spectaculairement par des réalisations concrètes. Qui dépassent le cadre du village. Et font briller et respecter son nom :

Les fêtes à qui la Révolution a servi de prétexte, et le centre de loisirs, qui n'est pas que ça, en sont des exemples.

Plus discrètement, on peut sentir ces sentiments de cordialité et cette mentalité franchement conviviale aussi bien "chez la Cocoye" (et chez le Claude, bien sûr) que dans les Associations diverses. Et surtout auprès des concitoyens. Pas pour tout et tout le temps, mais quand ça en vaut la peine et quand on en a besoin.

La magie du village a encore frappé. Ici même : On part sur un sujet aride, comme le recensement, (merci pour le cadeau, Maurice) on finit émerveillé par ce qu'on arrive à trouver à propos de GROSMAGNY, jusque dans les chiffres les plus rebutants. (Merci pour ce cadeau, Maurice.)

E T A T - C I V I L

\* \* \* \* \*

NAISSANCES

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| Damien MARCHAL     | le 16 Janvier 1990  |
| Adrien VIEUXCHANGE | le 13 Juin 1990     |
| Romain SPENLIHAUER | le 18 Novembre 1990 |

MARIAGES

|                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| et Véronique FREYBURGER | le 28 Juillet 1990  |
| Mohcine BAHI            |                     |
| et Martine ALLEMAND     | le 15 Décembre 1990 |
| Jean GOUX               |                     |

D E C E S

|               |                     |
|---------------|---------------------|
| André MOUGEOT | le 12 Décembre 1990 |
|---------------|---------------------|

D E C E S

de personnes nées à Grosognny mais n'y résidant plus

|                                     |                                  |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| Emile LAMIELLE né le 23.02.1908     | le 07 Janvier 1990<br>à Besançon |
| Suzanne LAMBERT née le 01.05.1908   | le 16 Décembre 1990<br>à Belfort |
| Madeleine BOISSON née le 14.03.1904 | le 21 Décembre 1990<br>à Nancy   |

OBJECTIF INSTALLATIONS SPORTIVES : O.I.S.

\* \* \* \* \*

Notre dynamique commune se lance dans un programme de développement du sport communal, par la création d'installations sportives de haut niveau et très diversifiées. Après un rapide tour d'horizon (un quart aurait suffi), on s'aperçoit que, dans notre village, aucun bâtiment n'est exclusivement réservé au sport. Nos sportifs, certains sont parfaitement reconnaissables : baskets, vêtements amples et teint bronzé, avaient le choix jusqu'à présent de profiter de la nature ou de "gonfler" en prenant les meilleures places, les rangs des clubs des alentours (principalement belfortains).

Il est temps que cela change. Il faut que nos propres couleurs soient hautement représentées au minimum à l'échelle départementale (le régional suivra naturellement). Pour cela, le Conseil municipal a décidé de créer dans un premier temps :

- un stade de football, entouré d'une piste d'athlétisme en tartan, éclairable et transformable en piste de skating l'hiver. Des vestiaires et une petite tribune de 100 places jouxteraient ce "complexe".
- trois courts de tennis : 1 extérieur terre, 1 extérieur gazon et 1 intérieur gazon.
- un petit gymnase pouvant accueillir différents sports d'intérieur (handball, basket, badmington ...) + une salle de musculation (très demandée dans le sondage FAYE).

Pour le lancement, un seul professeur professionnel sera embauché à plein temps, pour encadrer toutes ces disciplines.

Ce projet "semble" un peu ambitieux et pour certaines réalisations, difficilement exécutable. Il sera à coup sûr envoyé aux oubliettes comme l'a été celui de la création d'un Office Intercommunal des Sports : O.I.S.

Cette dernière initiative nous semblait, par contre, tout à fait intéressante. Elle aurait pu aboutir si certains conseils municipaux et certaines associations dites sportives étaient guidés par un esprit sportif plutôt que de clocher.

En effet, si l'on souhaite proposer une panoplie importante de sports, particulièrement aux jeunes, en leur évitant d'aller systématiquement à Belfort, il faut traiter ce dossier intercommunale, comme pour les arts plastiques.

Le temps n'est plus aux derbys footballistiques entre villages mais à celui de donner à chacun la possibilité de pratiquer le sport de son choix et à son niveau.

Suivant toujours la trace de l'école de musique, les villages intéressés auraient pu se spécialiser par discipline, bénéficier d'un encadrement de professionnels aidés de bénévoles formés. Nous pensons qu'il est extrêmement grave de confier des enfants à des personnes de bonne volonté non formées à la pratique sportive et ceci quel que soit le niveau.

Pour ceux qui avaient quand même tenu à lever haut dans le ciel les couleurs de leur équipe favorite, un sigle regroupant toutes les communes participantes du Nord-Territoire aurait pu être créé...

Peut-être que tout espoir n'est pas perdu...

SPORTEZ - VOUS BIEN !

## HISTOIRE D'EN CAUSER

\* \* \* \* \*

Dans le temps, bien avant que la télé n'ait accaparé nos soirées, nos grands-pères et nos grands-mères avaient coutume de se retrouver chez les uns, chez les autres pour la veillée.

Là, chacun racontait ses histoires, ses anecdotes. L'imaginaire côtoyait la réalité ; les légendes, la sorcellerie étaient intimement mêlées à la vie quotidienne.

Nous avons retrouvé quelques uns de ces récits, racontés il y a une quarantaine d'années, par une personne de Grosmagny qui, à l'époque, avait déjà plus de 70 ans.

Imaginez :

La pièce est petite, peut-être 4 m sur 4, les murs pas très plats sont blanchis à la chaux. Par terre, un plancher fait de larges planches emboîtées, les veines du bois ont été usées par le temps et la brosse à racine. Seuls, les noeuds paraissent avoir été épargnés et constituent autant d'aspérités. Le plafond est bas, constitué des mêmes lames de bois reposant sur un ensemble de poutres en sapin. Dans un coin de la pièce, un petit fourneau en fonte noire laisse échapper quelques lueurs rougeâtres. Sur le fourneau chante la bouilloire en émaille rouge. A côté, le panier d'osier s'enroule sur quelques morceaux de bois. Rangés dans le coin opposé, un lit couvert de son manteau de dentelle et d'un énorme édredon en duvet, et une très haute table de chevet. Au centre de ce qui reste, une table ronde, au-dessus de laquelle pend une très belle lampe qui fonctionne grâce au pétrole. Autour de la table, une dizaine de personnes : à l'évidence, il y a là deux familles. Les enfants et les femmes boivent du lait, disponible dans une écuelle ; les hommes, eux, sont en train de déguster une petite goutte, peut-être d'ailleurs l'ont-ils additionnée largement avec de l'eau. Tous mangent les noix qu'ils prennent une à une dans un petit panier situé au centre de la table.

Chut..... écoutez :

j'y crois à la haute chasse !... Je veux vous dire pourquoi.... Mon papa, réellement c'était pas un menteur, quand il était jeune, il était domestique à Offemont, il arrachait les pommes de terre. Ils revenaient, mon papa était avec une ouvrière, i'n travaillait plus.

- Georges, voyez, ils en reculent dans l'Broman, écoutez ces cris ! Tout à coup voilà de toutes sortes de cris, des miaulements, des aboiements, des coups de fouet.

- Georges, couchez-vous en croix, c'est la haute chasse.

Mon papa n'avait pas peur, i'n'se sont pas couchés en croix : ça a passé en l'air au-dessus d'nous, puis plus rien n'en a été.

Nous avons eu un ouvrier qui travaillait chez nous. Dans le temps, les militaires faisaient 7 ans. Celui-là avait fait 14 ans, 7 ans pour lui 7 ans pour les autres (il avait remplacé quelqu'un). Dans le temps il n'y avait pas de route d'ici à Belfort, on passait dans les bois à couvert sur Eloie il n'y avait pas de chemin.

Passant ce bois, il racontait : j'aperçois une grande clarté, je regarde en travers de tout, et j'aperçois un assez grand feu, terriblement de monde autour de ce feu, qui était en train de bien vivre. Je dis : un militaire comme toi, tu veux passer.

Il a passé près d'eux, ils ne lui ont rien dit, et puis il n'a rien dit à personne.

C'était la réunion de cette haute chasse. Ils l'ont pas invité.

- - - - -

Chez mon grand-père, c'était la maison derrière où nous avons un jardin, la maison paternelle.

Par un moment donné il a commencé d'enlever une bête malade de son écurie. Il l'a remplacée. Quelques temps après, cette bête reprend la même maladie. Ils en ont enlevé treize. Les membres deviennent raides, elles ne peuvent plus manger. Ça les a mis beaucoup en bas. Il y avait quelqu'un qu'on appelait au Fonpré, entre Rougemont et Masevaux, renommé pour enlever le sort. Il est venu, mon papa ne se trouvait pas là, il a passablement voyagé jeune.

Ce monsieur a travaillé toute la nuit :

- vous voulez entendre un grand bruit dans votre écurie, vous ne vous lèverez pas.

Le sort a été enlevé.

La dernière vache quand elle a pris mal, ils l'ont vendue. Le monsieur est venu la chercher le lendemain (elle était plus mal) il la voulait plus. Elle est vendue, elle est vendue. Il l'a prise : quand ils ont eu passé le finage de Grosigny, sur Petitigny, elle n'avait plus rien : elle était entièrement guérie.

- - - - -

Mon papa me disait :

- maintenant il n'existe plus rien de tout ça, mes enfants : le clergé a tout aboli.

- - - - -

Y avait aussi ma maman qui nous racontait que chez eux, y en avaient qui vous donnaient des sorts avec ça.

Une jeune fille avait été à quelque part, on y avait donné quelque chose. Elle a été tourmentée. On barricadait tout, elle débarassait tout, elle disait des noms.

Ils ont été trouver un prêtre à Servance, l'abbé Vandeux. Il a transpiré des gouttes inimaginables. Elle a quand même été délivrée aussi.

- - - - -

Je vous en dirai une autre pour rire. Un monsieur de Grosmagny qui a été chercher des fruits à la Madeleine. Il revenait passablement tard. A chaque instant, on lui jetait une pierre. Il allait assez vite, il se dépêchait. Quand il a été à la maison, il s'est aperçu que son sac était complètement vide : c'était les poires qui lui tombaient sur les talons.

- - - - -

De mon temps, je n'ai vu aucune chose. Une vieille personne racontait : il y avait toujours un lièvre qui allait manger dans son jardin, sans se gêner. Pas moyen de tuer ce lièvre. Les chasseurs sont allés demander à Monsieur le Curé un peu de cierge béni pour mettre dans leur fusil. Ils ont tiré sur le lièvre, ils l'ont piqué : c'était sa marraine.

- - - - -

Combien qu'on en a amené à Grosmagny, près de Saint Ignace. Y avait la fille d'un instituteur à Grosmagny qui avait eu aussi quelque chose. Dans l'endroit où elle était, ils avaient mis des armoires devant les fenêtres. Rien n'était pour sa force. Elle est morte.

- - - - -

A Grosmagny, une dame qui était de la famille de Monsieur le Curé Ehret, elle avait deux fils : un qui était devenu malade sans être trop malade, maigrir, pas d'appétit, il traînait sa vie comme il pouvait. Aucun docteur n'y avait rien pu : faites-le aller au jardin de 11 h à 2 h. Y avait rien à faire. C'est elle-même qui nous l'a raconté.

Elle a gardé son fils plus de un an malade.

Un de ces guérisseurs (?) est venu chez eux, a fait tout ce qu'il avait à faire :

- dans la journée de tel jour, vous n'ouvrirez pas le magasin, ne vendrez rien à personne, on viendra vous solliciter, vous refuserez tout.

Ca a été bien vrai. Il y a eu une dame d'Etueffont qui a été trois fois sollicitée mais ils n'ont rien voulu donner. Son fils a été guéri : c'était cette femme-là qui avait fait du mal à son fils.

Il paraît que c'était affreux, ces personnes qu'on amenait à Saint Ignace. Il paraît, il fallait des quantités de monde pour les faire rentrer à l'église. Il paraît que beaucoup sont reparties guéries.

- - - - -

Il y a encore pas si longtemps que ça, à Valdoie, à Belfort, que j'étais descendue, on a causé de ces choses-là où je me suis trouvée, si une personne inconnue vous met la main sur l'épaule, tâchez de lui mettre sur la tête, plus haut.

- - - - -

Nos vieux grands-pères, depuis le commencement de la veillée jusqu'à onze heures du soir, ils n'en finissaient plus.

- - - - -

C'était un père de famille qui avait cinq enfants. Se trouvant trop chargé de famille, décide de les perdre. Y en avait un qui était plus chétif que les autres, aussi on l'appelait le petit poucet. Alors, le père disait à sa dame : je m'en vais les emmener dans le bois et au moment venu je les laisse, ils ne se retrouveront plus. Le petit poucet avait entendu, il pense : demain, tu vas prendre quelque chose dans ta poche que tu vas semer le long du chemin. Il a emmené les petits au bois. Le petit cherche ses pois le long du chemin, il les trouve, il rentre à la maison. Le père, tout ennuyé de les voir arriver, n'y pouvait croire. Il les remmène une autre fois. L'enfant n'avait plus de pois, il a pris du pain qu'il a émietté tout au long du chemin ; les oiseaux ont rien laissé. Le père alors laisse le petit. Il n'a pas pu retrouver le chemin... Monte sur un arbre. Tout d'un coup, il aperçoit de la lumière. Il va dans cette maison. Il explique à la dame qui était seule ce qu'il en était, qu'elle le ramasse en attendant. Cette dame lui dit : je ne peux pas, mon mari est un ogre, i'va savoir qu'i a de la viande fraîche. I'va t'manger. Le petit avait bien peur. Elle l'a quand même gardé. Quand le mari est rentré, il a dit : oh ! i'a quelque chose ici, ça sent la viande fraîche. Cette dame a eu peur pour le petit. Elle a été dire au petit qu'il fallait se sauver... I avait un champ de choux. Il s'est mis sous un choux. Elle avait lâché les bêtes en pâture. Une vache a été près du champ de choux, a attrapé cette feuille de choux, mangé le petit poucet avec. Alors, le soir, quand ça a été l'heure de tirer les vaches, cette dame, en tirant la vache, ça disait :

-" fvi, fvi, fvi la fam ke trâ la vach' "-

ça ne se passe pas. Il a fallu abattre la vache. Ils n'ont rien trouvé d'anormal. Une vieille personne a été pour chercher les boyaux de cette bête. Dans le temps on avait des hottes, une outte.

- "trotte, trotte vieille femme (?) tu me portes dans ta hotte". Cette femme a pris peur, elle a été verser les boyaux sur le fumier. Le petit poucet est parvenu à se dégager, à se sauver. Il est rentré à la maison. Le père a dit : " on le gardera maintenant ". Et je ne sais pas s'il est encore là.

- - - - -

J'ai entendu aussi raconter à mes parents. Nous avions une bonne vache qui donnait beaucoup de lait. Certaine personne voulait aller dans notre écurie, regarde bien la position de nos bêtes. Pas plus n'ent est. Le lendemain seulement, plus d lait. C'est encore arrivé chez nous, il y a 30 ans.

Comme n'importe qui, ils ont eu recours à un homme comme ça :  
-"vous allez prendre du lait, vous le mettrez dans vos casseroles, vous le ferez bouillir ; pendant qu'il bouillira, vous prendrez un grand couteau et vous ferez continuellement le signe de croix. On va venir crier à votre porte, vous ne ferez cas de rien, vous arrêterez quand même. Il est venu une personne qu'on criait qu'on lui faisait pas de bien.

- - - - -

Vous savez que dans ce vieux château de Vescemont, inhabité, il paraît qu'une châtelaine revenait, une très belle personne. Elle n'avait pas le droit de causer qu'à certains moments. Elle a trouvé un petit garçon de quinze-seize ans : -"si tu veux, je veux te faire beaucoup de bien. Tu auras beaucoup d'argent. Il faut que tu fasses ce que je te dirai. Tu auras peur, tu vivras des choses effrayantes, ne te retournes jamais".

Ce petit garçon a tenté la chose. Il a vu toutes sortes de bêtes à faire reculer, à se sauver. Il y avait un lion ou quoi, qui tenait une clé, une bête abominable. Il s'est retourné et ça a été fini. Il fallait qu'il lui prenne la clé.

Elle dit : -"malheureux ! en voilà encore pour tant d'années". On voulait dire que c'était une personne qui avait mal fini. Je ne sais pas.

- - - - -

Nous avions notre soeur. Elle nous racontait des choses comme ça. Quand vous allez n'importe où, qu'on vous donne quelque chose, si vous n'osez pas faire le signe de croix, faites-le avec votre langue dans votre bouche.

La petite a été avec cette dame et on l'invite à boire une tasse de café. La petite a fait son signe de croix avec sa langue. Au fond de sa tasse, il n'y avait plus de café, il y avait trois clous.

- - - - -

Ma grand-mère nous avait raconté que c'était à Rièrevescemont qu'on avait donné quelque chose à une petite, qu'elle est venue malade. Une personne lui a donné quelque chose qu'elle a été obligée de prendre. Cette personne a vomi quantité de fourmis.

I'en a beaucoup qui se lavent les yeux à la fontaine du Gripot.

- - - - -

Un voiturier de Grosmagny qui venait avec une voiture à bois de la Madeleine à Grosmagny en passant par le haut. Le voiturier déjà bien avancé en route voit ses boeufs qui avaient l'air emballés. Il voit un petit paquet devant ses boeufs qui sautillait.

Il s'est dit : "qu'est-ce que c'est que ça ?"

Il a toujours avancé, le paquet a toujours sauté, quand il est arrivé au bord du bois, i'avait plus de paquet.

- - - - -

Ils fauchaient au Ronpré à la descente de Grosmagny. Un voiturier passait, il a laissé ses boeufs. Dans le temps, depuis Ronchamp, les voituriers conduisaient la houille à Mulhouse. Un de ces messieurs qui fauchaient a dit : attendez, ce qui est arrêté n'est pas prêt de redémarrer. Ce qui a été dit a été vrai. Il a voulu faire repartir ses boeufs : impossible. Ce monsieur s'en va avec son marteau qu'il met sur son panier de voiture. Il s'en va taper sur ses quatre roues : Allez, en route ! Les boeufs sont partis, gais comme tout, et qui c'est qui est resté sur sa faux ? C'est le faucheur. Il a fallu que ses camarades courent après le monsieur pour lui demander la grâce d'être délivré et puis il a fauché.

- - - - -

Il y en a qui ont des livres de toutes sortes. Quand mon oncle est mort, j'en ai trouvé de ces livres que j'ai mis au feu tout de suite.

- - - - -

I'avait un homme à Servance qui s'était amusé à mal faire. Tout d'un coup, voilà le diable qui arrive, qui voulait ma foi l'emmener. On a couru chercher Monsieur le Curé.

-Allez me chercher un copo de seigle. Monsieur le Curé a fait ce qu'i'devait faire, il a coupé en deux le seigle, il a dit au diable : "prends ta part et vas-t'en". Le diable est parti. Il disait toujours que le diable avait un pied de bête.

- - - - -

Ces histoires ont été reprises textuellement ce qui explique certaines maladresses et anomalies dans les expressions.

